

COMMISSION APPLICATION DES RÈGLEMENTS

09 octobre 2013

Membres présents : Daniel FERTIN, Thierry GILBERT, Christian GUILLAUD, Michel NAUDIN, José VIE.

Membre excusés : Raymond THILLOU, Daniel TRUCHY

Affaire Piedalloues 1 - Auxerre United du 29 septembre 2013

Lecture des rapports et des faits,

Christian SCARPARI, arbitre du match excusé

Christophe GUYOT (dirigeant), Cedric PASSEMARD (capitaine) d'Auxerre United excusés

Sébastien CHARTIER (dirigeant et capitaine), Xavier HERVY (joueur) de Piedalloues absents non excusés

Décision de la commission:

Mr HERVY Xavier (Piedalloues 1) licence N° 965563907 est sanctionné pour carton rouge direct.

UN match automatique:

le 6 octobre 2013: Senan 1 - Piedalloues (la sanction suivra le report du match le 30/03/2014)

plus **DEUX matches ferme:**

le 13 octobre 2013: Piedalloues1 - Paron 1 (en cas de report de match le sanction suivra ce dernier)

le 20 octobre 2013: Esnon - Piedalloues 1 (en cas de report de match le sanction suivra ce dernier)

Piedalloues 1 à moins 1 point au classement.

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la Commission Départementale Disciplinaire d'Appel dans les vingt jours (20 jours) ouvrables à compter de la date de réception de la présente notification.

Le Responsable de la Commission d'Application des
Règlements
Thierry GILBERT